

Les Recycleurs Bretons visent les petits bateaux

8 juillet 2016



Les Recycleurs Bretons traitent environ « 100 bateaux par année, ils ont une taille unitaire comprise entre 6 et 12 mètres de long ». L'opération est évaluée entre 400 et 2.000 euros, facturés au propriétaire.

Entre 20.000 et 30.000 voiliers et vedettes à moteur sont à déconstruire chaque année.

Fini bientôt de voir les voiliers et autres petites vedettes à moteur pourrir sur le littoral, dans le fond des baies ou dans un coin du jardin de leur propriétaire. Une filière de traitement se met en place. « *Le décret d'application devrait être publié à la rentrée* », indique Pierre Rolland, le **PDG** de l'entreprise Les Recycleurs Bretons, qui a abordé ce marché déjà depuis plusieurs années. Un éco-organisme va être créé pour la gestion des épaves et autres bateaux sortis de l'eau. La filière devait initialement fonctionner le 1^{er} janvier 2017 et a été reportée en janvier 2018 compte tenu de la réticence des chantiers de construction navale, peu enclins à accepter cette écotaxe, qui passera inéluctablement par un surcoût sur le prix d'achat du voilier ou de la vedette. « *Nous traitons déjà*, continue Pierre Rolland, *de l'ordre de 100 bateaux par année, ils ont une taille unitaire comprise entre 6 et 12 mètres de long.* » Pour un petit bateau de 5 à 6 mètres, les équipes des Recycleurs Bretons ont besoin de plusieurs heures de travail pour traiter l'ensemble de l'embarcation. Les polluants, les huiles, la batterie, sont isolés comme le caoutchouc. Les coques en résine - près de 70 % du poids total du bateau - sont, dans la plupart des cas, stockées voire expédiées dans des centres de fabrication de combustible solide.

En fonction de sa taille et de ses équipements à bord, l'opération est évaluée entre 400 et 2.000 euros facturés au propriétaire. Des structures de valorisation commencent à voir le jour. C'est le cas chez AB Val Composites. Cette petite société composée de 8 salariés transforme les polyesters et les fibres de verre en produits finis pour la fabrication, par exemple, de dalles de terrasse ou de soubassements de clôture. « *On démarre seulement avec la filière nautique, il faut que les spécialistes du démantèlement nous fournissent des produits déjà triés, sans présence de bois ou de métal, ce qui n'est pas encore toujours le cas* », indique Annie Briand, la dirigeant d'AB Composites, qui reprend gratuitement les polyesters et autres matières. « *Nous recevons de nombreux appels de gestionnaires de port de plaisance, tous confrontés à des bateaux laissés à l'abandon et à la recherche d'une solution.* »

650.000 bateaux

Ce **nouveau marché** de la déconstruction des bateaux de plaisance est évalué, « *entre 20.000 et 30.000 embarcations chaque année* ». Car le parc des 650.000 bateaux en circulation sur les différentes côtes de France vieillit. De nombreux

voiliers sont âgés de plus de trente ans. Pour récupérer ceux en fin de vie, l'entreprise finistérienne Les Recycleurs Bretons, qui réalise un **chiffre d'affaires** annuel de 23 millions d'euros, a passé un accord avec une quarantaine de chantiers navals. « *Mais, indique encore son dirigeant, il faut traiter les embarcations à proximité, le coût de la collecte est élevé. On essaie donc de ne pas parcourir plus de 50 kilomètres entre le lieu d'enlèvement dans le chantier et l'un de nos 5 sites agréés - installations classées - tous situés en Bretagne.* »

Stanislas du Guerny, Les Echos -Correspondant à Rennes